



**RSM Méditerranée**

260 Chemin Tour de l'Evêque  
Immeuble SAGA  
Parc Georges Besse II  
30000 Nîmes  
Tél + 33 (0)4 66 23 23 14  
Fax + 33 (0)4 66 62 16 04  
nimes@rsmfrance.fr

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD  
Siège social : 904 Avenue du Maréchal Juin  
30 000 NIMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



A l'assemblée des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie, Pyrénées Méditerranée

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.7 de l'annexe des comptes annuels concernant la valorisation des financements s'inscrivant dans le cadre du programme régional piloté par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, aux produits à recevoir, ainsi que par rapport à ses obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite, telles que mentionnées dans la note 2.7 du paragraphe relatif aux principes, règles et méthodes comptables et la partie « Tableau des provisions » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la Chambre de Métiers, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre Consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau et vérifiés par la Commission des Finances de la CMA Occitanie Pyrénées Méditerranée.

#### RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Métiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nîmes, le 25 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

RSM MEDITERRANEE

Membre de RSM International

Représenté par Sébastien BEAUGRAND,

Associé



Membre de la Compagnie

Régionale de MONTPELLIER - NIMES

Evelyne CHANSAVANG,

Responsable Technique



Membre de la Compagnie

Régionale de LYON - RIOM

ACTIF	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019 NET
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES FONDS COMMERCIAL AUTRES	564 422,08	462 294,22	102 127,86	78 248,93
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
TERRAINS	710 099,68	496 183,22	213 916,46	213 916,46
CONSTRUCTIONS	27 494 936,17	9 956 781,17	17 538 155,00	18 575 071,71
INSTALL TECHN MATER OUTIL INDUSTR	1 904 846,55	1 464 459,44	440 387,11	635 584,06
AUTRES	947 804,05	785 669,62	162 134,43	175 460,03
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
<u>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</u>				
TERRAINS MIS EN CONCESSION CONSTRUCTIONS MISES EN CONCESSIONS INST TECHN MATER OUTIL IND CONCESSION AUTRES MIS EN CONCESSION				
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPA AUTRES TITRES IMMOBILISES PRETS AUTRES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 928,12	23 736,97	22 191,15	22 135,65
	300 500,00		300 500,00	400 500,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>31 968 536,65</b>	<b>13 189 124,64</b>	<b>18 779 412,01</b>	<b>20 100 916,84</b>

A C T I F	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019 NET
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>STOCKS ET EN-COURS</u>				
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROV EN-COURS DE PRODUCTION BIENS SERVIC PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS MARCHANDISES				
<u>AVCES ACPTES VERSES SUR COMMANDES</u>				
<u>CREANCES D'EXPLOITATION</u>				
CREANCES CLIENTS ET CPTES RATTACHES AUTRES	897 798,69 3 750 034,91	78 449,55 1 117 651,97	819 349,14 2 632 382,94	200 795,90 3 091 211,28
<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>				
<u>DISPONIBILITES</u>	2 686 505,78		2 686 505,78	2 475 885,02
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 334 339,38	1 196 101,52	6 138 237,86	5 767 892,20
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	58 906,34		58 906,34	74 127,99
TOTAL GENERAL	39 361 782,37	14 385 226,16	24 976 556,21	25 942 937,03

PASSIF	EXERCICE 2020 NET	EXERCICE 2019 NET
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
APPORTS	883 442,05	883 442,05
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	6 534 495,03	6 584 869,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 793,67	-50 374,26
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	14 687 635,22	15 687 255,27
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 158 365,97	23 105 192,35
FONDS EFFORT CONSTRUCTION		
TOTAL FONDS EFFORT CONSTRUCTION		
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
PROVISIONS POUR RISQUES		19 600,00
PROVISIONS POUR CHARGES	335 357,46	297 183,80
TOTAL PROV POUR RISQUES ET CHARGES	335 357,46	316 783,80
<u>DETTES</u>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS DETTES AUPRES ETAB CREDITS	675 917,50	739 827,48
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES DIVERSES	32 683,98	32 683,98
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE	3 146,00	224,00
DETTES EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	185 267,12	642 009,95
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 162 397,04	1 032 795,72
AUTRES DETTES	114 626,03	56 131,83
DETTES DIVERSES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	308 795,11	17 287,92
TOTAL DETTES	2 482 832,78	2 520 960,88
ECART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL GENERAL	24 976 556,21	25 942 937,03

C H A R G E S	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 363 568,76	1 790 975,66
IMPOTS TAXES VERSEMENTS ASSIMILES	436 420,95	448 734,96
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 875 139,52	3 898 377,03
CHARGES SOCIALES	1 846 935,06	1 857 651,72
DOTATIONS AUX AMORT ET AUTRES PROV		
SUR IMMO : DOTATIONS AUX AMORTISS.	1 512 509,42	1 482 540,50
SUR IMMO : DOTATIONS AUX PROVISIONS		
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS PROVI	31 536,20	334,20
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTAT PROVI	235 468,63	22 989,50
AUTRES CHARGES	114 194,61	165 003,71
S-TOT CHARGES EXPLOIT HORS PARTS CONTRIB	9 415 773,15	9 666 607,28
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 415 773,15	9 666 607,28
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
DOTATIONS AUX AMORT ET AUX PROVIS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	10 737,83	13 382,35
TOTAL CHARGES FINANCIERES	10 737,83	13 382,35
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
SUR OPERATION DE GESTION	615 936,00	370 014,22
SUR OPERATION EN CAPITAL		
DOTATIONS AUX AMORT ET AUX PROV		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	615 936,00	370 014,22
TOTAL CHARGES	10 042 446,98	10 050 003,85
SOLDE CREDITEUR BENEFICE	52 793,67	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	10 095 240,65	10 050 003,85

P R O D U I T S	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
PRESTATIONS DE SERVICES	5 044 472,30	2 091 832,66
S-TOT MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	5 044 472,30	2 091 832,66
PRODUCTION STOCKEE		
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 738 513,31	4 013 370,96
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORT	20 363,48	315 368,19
TRANSFERTS DE CHARGES	36 013,21	15 225,96
AUTRES PRODUITS	2 246 584,24	2 297 208,45
S-TOT AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 041 474,24	6 641 173,56
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	9 085 946,54	8 733 006,22
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMIL	56,93	68,31
REPRISES S/PROVIS ET TRANSF CHARGES		
PRODUITS NETS SUR CESSION VMP		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	56,93	68,31
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
SUR OPERATION DE GESTION	5 236,11	225 635,05
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 004 001,07	1 040 920,01
REPR SUR PROV ET TRANSFERT CHARGES		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 009 237,18	1 266 555,06
TOTAL PRODUITS	10 095 240,65	9 999 629,59
SOLDE DEBITEUR PERTE		50 374,26
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	10 095 240,65	10 050 003,85

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au budget de fonctionnement, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'exercice.

Ces éléments d'informations ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- 1 - Faits caractéristiques de l'exercice.
- 2 - Principes, règles et méthodes comptables.
- 3 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.
- 4 - Informations complémentaires.

**1 - Faits caractéristiques de l'exercice.**

**1.1** - Comme il avait été indiqué dans l'annexe des comptes 2019, la crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'activité en 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En effet, la CMA du Gard a mis en œuvre un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- télétravail pour l'ensemble des agents de la CMA pendant la période de confinement,
- mise en place d'un plan de déconfinement applicable à partir du 11 mai 2020.

Ce plan prévoyait l'alternance entre télétravail et présentiel, avec reprise des rendez-vous sur sites, des formations en présentiel à partir de mi-juin avec un protocole strict à respecter, des visites d'entreprises sous conditions.

Le reconfinement de fin d'année 2020 a eu un impact moindre sur l'activité des services de la CMA30 : en effet, alors qu'au mois d'avril les prestations du Centre de Formalités des Entreprises avaient chuté de 50%, la baisse d'activité est limitée en novembre pour s'établir à -14% sur l'ensemble de l'année 2020. De même les prestations réalisées par la Direction des Entreprises et de l'Emploi diminuent de 28% sur l'exercice 2020, la fin de l'obligation du stage préparatoire à l'installation représentant à elle seule 70% de la diminution des recettes constatée.

Du fait de l'activité réduite, les services extérieurs sont en diminution de 328 K€, principalement en ce qui concerne le personnel mis à disposition (-97 K€), les honoraires (-21 K€), les frais de communication (-103 K€), ainsi que sur les déplacements, les missions et la formation du personnel (-95 K€).

La masse salariale est en légère diminution (- 0,6%), elle représente 64% des charges d'exploitation.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont en augmentation de 18,3%, la provision sur les financements DEVECO à recevoir sur la période 2016-2020 ayant été portée à hauteur de 32% des sommes inscrites dans les comptes au 31 décembre 2020 (3,4 M€ à recevoir). L'amortissement des immobilisations augmente légèrement (+2% en 2020), la charge nette après déduction de la reprise des subventions d'investissement est de 513 K€.

Les produits d'exploitation augmentent de 4,1% sur la période, malgré le contexte lié à la crise sanitaire (cf. ci-dessus). Les recettes du stage préparatoire à l'installation continuent de baisser en 2020 (-86%), venant après une baisse 41% en 2019 suite à la fin du caractère obligatoire entériné par la loi PACTE en avril 2019. Les subventions sont en diminution de 56,7%, principalement les financements de la Région (-1,62 M€), suite à la réforme du financement des contrats d'apprentissage à compter du 1er janvier 2020. Les recettes relatives à la formation initiale sont désormais enregistrées dans les comptes 70 Ventes et produits.

Le budget consolidé s'établit à 10 millions d'euros, et fait ressortir un excédent de fonctionnement de 52.793,67 euros. La capacité d'autofinancement s'élève à hauteur de 808 K€, et le fonds de roulement ressort à 5,59 millions d'euros, en augmentation de 557 K€. A noter que le résultat 2020 de la CMA hors CFA est déficitaire de 34.350,07 €, et celui du CFA est excédentaire de 87.143,74 €.

Les investissements de l'année 2020 ont porté principalement sur l'informatique (103 K€) avec la fin de la migration des données informatiques vers l'infrastructure régionale, ainsi que sur les travaux immobiliers (137 K€).

**2 - Principes, règles et méthodes comptables.**

2.1 - Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur, et en particulier l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif au référentiel comptable applicable aux établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, et de sa mise à jour en octobre 2013.

2.2 - Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.3 - La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.4 - Immobilisations incorporelles et corporelles : les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

<b>Type d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée minimale</b>	<b>Durée maximale</b>
Bâtiments :			
- gros œuvre	Linéaire	25 ans	50 ans
- façades, étanchéité	Linéaire	15 ans	15 ans
- installations techniques	Linéaire	20 ans	25 ans
- agencements	Linéaire	10 ans	15 ans
Matériel pédagogique	Linéaire	3 ans	10 ans
Installations, agenc., aménag.	Linéaire	5 ans	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans	5 ans
Mobilier	Linéaire	2 ans	10 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans	5 ans

2.5 - Immobilisations financières : les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

2.6 - Subventions d'investissement : les subventions d'investissements sont inscrites en comptabilité au fur et à mesure de leur justification auprès des financeurs et par suite de leur encaissement, la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat est effectuée au même rythme que l'amortissement des équipements financés.

2.7 - Créances : les créances sont inscrites pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur comptable.

A noter que dans les comptes au 31 décembre 2020, le montant des provisions destinées à couvrir un risque d'ajustement des financements dans le cadre du programme régional piloté par la Chambre Régionale des Métiers d'Occitanie, a été ajusté à hauteur de 1.113.760,94 euros. En effet, si la réalisation des objectifs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard est effective, la répartition finale des financements dépend de la réalisation des objectifs par chaque chambre de métiers départementale dans le cadre de la mutualisation du programme d'action. A la date d'arrêté des comptes, un doute subsistant sur la réalisation de la totalité des objectifs du programme régional, une provision pour dépréciation de cette créance a donc été inscrite à hauteur de 32% des financements à percevoir au 31 décembre 2020.

2.8 - Valeurs mobilières de placement : les V.M.P. sont valorisées au coût moyen d'achat. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur comptable.

2.9 - Indemnité de fin de carrière : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard a appliqué, pour l'évaluation de la provision correspondante à cette indemnité, la méthode dite des "unités de crédit projetées". Le taux d'actualisation a été fixé à 0,34% pour l'année 2020.

3.0 - La mise en œuvre de la loi du 23 juillet 2010 portant sur la réforme du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, se caractérise notamment par la régionalisation de la collecte de la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Le produit de la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers a été inscrit dans les comptes à hauteur de 2.435.000 €.

**3 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.**

**3.1 - Immobilisations et amortissements.**

Intitulé	Immobilisations				Amortissements ou provisions			
	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020	31.12.2019	Dotations	Reprises	31.12.2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Logiciels informatiques	486 706,33	77 715,75		564 422,08	408 457,40	53 836,82		462 294,22
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Terrains	710 099,68			710 099,68	496 183,22			496 183,22
Constructions	27 357 597,84	137 338,33		27 494 936,17	8 782 526,13	1 174 255,04		9 956 781,17
Matériel pédagogique	1 892 113,79	12 732,76		1 904 846,55	1 256 529,73	207 929,71		1 464 459,44
Matériel et outillage								
Install.,agenc.,amén.								
Matériel de transport	24 252,03	24 167,36	20 852,03	27 567,36	24 252,03	2 027,37	20 852,03	5 427,37
Matériel de bureau	293 350,98	3 413,45		296 764,43	246 748,59	19 576,70		266 325,29
Matériel informatique	403 277,18	25 176,24		428 453,42	333 615,69	30 599,79		364 215,48
Matériel audiovisuel	24 794,50			24 794,50	6 769,84	4 092,68		10 862,52
Equipement mobilier	159 819,14	10 405,20		170 224,34	118 647,65	20 191,31		138 838,96
Immobilisat. en cours								
Avces,acptes constr.								
<b>Immobilisations financières</b>								
Participations	45 872,62	55,50		45 928,12	23 736,97			23 736,97
Autre immob.financ. (1)	400 500,00		100 000,00	300 500,00				
<b>TOTAL</b>	<b>31 798 384,09</b>	<b>291 004,59</b>	<b>120 852,03</b>	<b>31 968 536,65</b>	<b>11 697 467,25</b>	<b>1 512 509,42</b>	<b>20 852,03</b>	<b>13 189 124,64</b>

(1) dont 300.000,00 euros de créance due par l'OGEC sur la vente du bâtiment 866

**3.2 - Subventions d'investissement et amortissement.**

Intitulé	Montants bruts				Subventions virées au résultat			
	31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020	31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020
PIA constr. IRFMA action 1	3 025 942,00			3 025 942,00	599 795,25	144 725,56		744 520,81
PIA constr. IRFMA action 2	2 264 821,00			2 264 821,00	281 682,37	117 365,91		399 048,28
Région siège CMA30	2 134 286,24		147 664,89	1 986 621,35	1 672 221,34	21 002,95	147 664,89	1 545 559,40
Rég.constr.CFA Nîmes								
Rég.équip.2009 (50%)								
Rég.équip.2010 (50%)								
Rég.équip.2012 (50%)								
Rég.équip.2013 (50%)								
Rég.équip.2014 (50%)	46 165,98		46 165,98		46 165,98		46 165,98	
Rég.équip.2015 (50%)	108 726,21			108 726,21	93 897,68	14 828,53		108 726,21
Région équipements IRFMA	56 703,00			56 703,00	34 755,82	10 644,59		45 400,41
Départ. siège CMA30	1 916 284,12		132 581,98	1 783 702,14	1 501 415,86	18 857,65	132 581,98	1 387 691,53
Départ. bâtiment D								
CEE siège CMA30	1 829 388,21		126 569,91	1 702 818,30	1 433 332,58	18 002,53	126 569,91	1 324 765,20
Région constr. IRFMA act. 1	7 000 000,00			7 000 000,00	1 387 523,86	334 797,88		1 722 321,74
Région constr. IRFMA act. 2	2 887 200,00			2 887 200,00	359 089,45	149 618,39		508 707,84
Rég.équip.2018 (60%)	25 791,00			25 791,00	9 048,53	5 158,17		14 206,70
Rég.équip.2019 (60%)	20 806,00			20 806,00	3 704,85	4 161,12		7 865,97
Département constr. IRFMA	2 000 000,00			2 000 000,00	345 801,62	98 394,45		444 196,07
FEDER Equipements IRFMA	271 034,28			271 034,28	181 694,93	34 566,52		216 261,45
Subv.exo.tax.e appr.2009								
Subv.exo.tax.e appr.2010								
Subv.exo.tax.e appr.2012								
Subv.exo.tax.e appr.2013								
Subv.exo.tax.e appr.2014	46 165,98		46 165,98		46 165,98		46 165,98	
Subv.exo.tax.e appr.2015	108 726,21			108 726,21	93 897,68	14 828,53		108 726,21
Subv.exo.tax.e appr.2016	7 074,32			7 074,32	4 988,96	1 414,81		6 403,77
Subv.exo.tax.e appr.IRFMA	25 179,00			25 179,00	15 433,34	4 726,74		20 160,08
Subv.exo.tax.e appr.2018	18 759,00			18 759,00	6 581,42	3 751,77		10 333,19
Subv.exo.tax.e appr.2019	13 870,00			13 870,00	2 469,78	2 773,95		5 243,73
<b>TOTAL</b>	<b>23 806 922,55</b>		<b>499 148,74</b>	<b>23 307 773,81</b>	<b>8 119 667,28</b>	<b>999 620,05</b>	<b>499 148,74</b>	<b>8 620 138,59</b>

**3.3 - Actif circulant à la clôture de l'exercice.**

	<b>Montant brut</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>
<b>Actif circulant</b>			
Avoirs à recevoir			
Clients et comptes rattachés	897 798,69	819 349,14	78 449,55
Avances au personnel et aux élus	228,67	152,45	76,22
Personnel oppositions			
Subventions à recevoir	3 724 125,22	257 227,40	3 466 897,82
Créances sur cession d'immobilisations	4 381,02	4 381,02	
Débiteurs divers	13 800,00		13 800,00
Primes à verser	7 500,00	7 500,00	
Disponibilités	2 686 505,78	2 475 885,02	210 620,76
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	58 906,34	58 906,34	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 393 245,72</b>	<b>3 623 401,37</b>	<b>3 769 844,35</b>

**3.4 - Dettes à la clôture de l'exercice.**

<b>Dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	675 917,50	66 214,53	609 702,97
Emprunts et dettes financières diverses	32 683,98		32 683,98
Avances et acomptes reçus des clients	3 146,00	3 146,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	185 267,12	185 267,12	
Dettes fiscales et sociales	1 162 397,04	1 162 397,04	
Autres dettes	114 626,03	63 833,00	50 793,03
Produits constatés d'avance	308 795,11	308 795,11	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 482 832,78</b>	<b>1 789 652,80</b>	<b>693 179,98</b>

**3.5 - Provisions à la clôture de l'exercice.**

Provisions	31.12.2019	Dotations	Reprises	31.12.2020
Provisions pour litiges				
Provisions pour indemnités de perte d'emploi et autres risques	19 600,00		19 600,00	
Provisions pour indemnités fin de carrière	297 183,80	38 173,66		335 357,46
Provisions pour dépréciation des titres de participations	23 736,97			23 736,97
Provisions pour dépréciation des comptes clients	46 913,35	31 536,20		78 449,55
Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	921 120,48	197 294,97	763,48	1 117 651,97
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>1 308 554,60</b>	<b>267 004,83</b>	<b>20 363,48</b>	<b>1 555 195,95</b>

**3.6 - Compte de résultat.**

Détail des charges exceptionnelles	31.12.2020	31.12.2019
<b>Sur opérations de gestion</b>		
671300 Dons et libéralités		1 200,00
671820 Annulation ordre de recettes sur exercices antérieurs		
672800 Charges sur exercices antérieurs	615 936,00	368 814,22
<b>Total</b>	<b>615 936,00</b>	<b>370 014,22</b>
<b>Sur opérations en capital</b>		
675200 Valeur comptable des éléments d'actif cédés, immob. corporelles		
675600 Valeur comptable des éléments d'actif cédés, immob. financières		
<b>Total</b>		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>615 936,00</b>	<b>370 014,22</b>

Détail des produits exceptionnels	31.12.2020	31.12.2019
<b>Sur opérations de gestion</b>		
771400 Rentrées sur créances amorties		
771800 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3,27	1 285,62
772800 Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	5 232,84	224 349,43
<b>Total</b>	5 236,11	225 635,05
<b>Sur opérations en capital</b>		
775200 Produits des cessions d'éléments d'actif, immob. corporelles	4 381,02	
775600 Produits des cessions d'éléments d'actif, immob. financières		
777000 Quote-part subventions d'investissement virées au résultat	999 620,05	1 040 920,01
<b>Total</b>	1 004 001,07	1 040 920,01
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 009 237,18</b>	<b>1 266 555,06</b>

**4 - Informations complémentaires.**

**4.1 - Valeurs mobilières de placement.**

	Nbre de titres au 31.12.2019	Souscriptions	Cessions	Nbre de titres au 31.12.2020	Valorisation au 31.12.2020	Coût moyen d'achat	Plus value latente
<b>TOTAL V.M.P.</b>	-	-	-	-	-	-	-

**4.2 - Charges constatées d'avance.**

Détail des charges constatées d'avance	31.12.2020	31.12.2019
Sous-traitance pédagogique		87,50
Locations mobilières	949,08	
Surveillance		181,72
Maintenance	16 507,67	22 171,16
Assurance dommage ouvrage IRFMA	30 311,70	40 415,60
Assurances		252,70
Abonnements	6 474,98	6 393,02
Affranchissements	3 191,75	3 369,30
Téléphone	671,40	422,70
Blanchissage	799,76	833,88
Participations		0,41
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>58 906,34</b>	<b>74 127,99</b>

**4.3 - Charges à payer.**

<b>Détail des charges à payer</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Charges sociales	502 485,22	453 094,74
Charges fiscales	25 546,99	22 623,59
Jetons de présence des élus		
Remboursement des frais transport, hébergement, restauration aux apprentis		
Autres charges à payer		
Intérêts courus sur emprunts		
Fournisseurs factures non parvenues	24 233,81	126 509,24
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>552 266,02</b>	<b>602 227,57</b>

**4.4 - Produits constatés d'avance.**

<b>Détail des produits constatés d'avance</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Produits OPCO sur contrats d'apprentissage	308 795,11	
Formations qualifiantes		383,00
Locations diverses		1 064,92
Frais pédagogiques apprentis du CFA		15 840,00
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>308 795,11</b>	<b>17 287,92</b>

**4.5 - Produits à recevoir.**

<b>Détail des produits à recevoir</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Remboursement des frais de déplacement par organismes		1 094,35
Remboursement APCMA fonds formation du personnel		29 980,31
Clients factures à établir	95 186,46	384,00
Intérêts courus à recevoir		
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>95 186,46</b>	<b>31 458,66</b>

**4.6 - Informations relatives à certaines indemnités et frais pour le personnel et les élus.**

<b>Indemnités des personnels</b>	<b>2020</b>
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (1/12 de rémunération)	259 922,59
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (primes de sujétion)	12 670,00
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (primes d'objectif ou de résultat)	9 169,60
Avantages locaux fondées sur l'article 77 du statut des personnels	
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	
<b>TOTAL</b>	<b>281 762,19</b>

<b>Effectif moyen par type d'emploi</b>	<b>2020</b>
Personnel titulaire	69
Personnel contractuel	18
Personnel vacataire	36
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>123</b>

**Frais de déplacements, de missions et réceptions et de représentation des membres élus**

<b>Montants en €</b>	<b>Compte 6254 : Déplacements</b>	<b>Compte 62564 : Missions (repas + hébergement)</b>	<b>Compte 6257 : Réception</b>	<b>Compte 6258 : Frais de représentation</b>
Membres élus	6 730,99	7 016,99	558,95	991,70

**Indemnités de fonctions et vacations (Compte 653)**

<b>Montants en €</b>	<b>Indemnités de fonctions</b>	<b>Vacations</b>
Président	27 696,36	
Trésorier	5 564,28	
Membres élus		10 362,69
<b>TOTAL</b>	<b>33 260,64</b>	<b>10 362,69</b>

**4.7 - Engagements hors bilan.**

Engagements reçus du Conseil Régional sur les futurs équipements du CFA :

-

**4.8 - Commissariat aux comptes.**

Montant des honoraires pour le commissariat aux comptes 2020 :

**12 932,00**

#### **4.9 - Evénements post clôture.**

Le décret 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région a instauré, les dispositions suivantes qui sont applicables à compter du 1er janvier 2021 :

- La création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée,
- L'abrogation du décret portant création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, ainsi que l'abrogation du décret portant création de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Occitanie, Pyrénées-Méditerranée.

Les biens immobiliers et mobiliers, ainsi que les créances, les droits et obligations de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, y compris les droits et obligations du conseil de la formation institué en application de l'article R. 6331-63-1 du code du travail, ainsi que les biens immobiliers et mobiliers, les créances, les droits et obligations des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales de la région, sont transférés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région.